

Frais de scolarité

	Sans internat	Avec internat
Contribution des familles	816€	816€
Coopérative scolaire	6€	6€
Cotisation enseignement catholique	65€	10€
Location manuels scolaires	10€	65€
APEL	21€	21€
Coût annuel	918€	
Acompte inscriptions/réinscriptions*	200€	
Restant dû	718€	
Pension (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner)		4140€
Coût annuel		5058€
Acompte inscription		200€
Acompte pension		300€
Total acompte inscription*		500€
1 prélèvement le 10.09		500€
Restant dû		4058

Des frais de gestion de 20 € sont à régler lors de l'entrée de l'élève dans le groupe Saint Joseph.

*En cas de désistement, après le 15 juin, l'acompte d'inscription sera conservé par l'établissement dans sa globalité.

PRELEVEMENTS sans internat : 7 prélèvements d'un même montant du 06 octobre au 06 avril et un dernier le 6 mai pour solder le restant dû. L'échéancier apparaîtra sur votre facture annuelle disponible sur ECOLE DIRECTE en début d'année scolaire. Celui-ci peut être réajusté en cours d'année en cas de changement de situation, impayé, réduction, etc...

PRELEVEMENTS avec internat : 1 prélèvement le 10/09 (voir ci-dessus) et 7 prélèvements d'un même montant du 10 octobre au 10 avril puis un dernier le 10 mai pour solder le restant dû. L'échéancier apparaîtra sur votre facture annuelle disponible sur ECOLE DIRECTE en début d'année scolaire. Celui-ci peut être réajusté en cours d'année en cas de changement de situation, impayé, réduction, etc...

Tout trimestre commencé est un trimestre dû

Coût restauration pour les élèves demi-pensionnaires (prix indicatif 2020-2021)

Choix au lycée (y compris pour les 4DEC et les 3PM)

- Plat du jour unique complet – 4,07 €
- Plat + 1 composante (entrée, laitage ou dessert) - 4,94 €
- Plat + 2 composantes - 5,80 €
- Plat + 3 composantes - 6,67 €
- Menu pizza proposé 1 fois par semaine - 6,67 €

POUR LES ELEVES EXTERNES possibilité de déjeuner au prix d'un repas occasionnel à 7,03 €

Une salle « hors sac » est disponible depuis la rentrée 2020 :

Cette salle est équipée de micro-ondes. Elle est accessible avec la même carte que le self mais au prix de 1 €.

Les élèves s'engagent à apporter leur repas dans un récipient isotherme, à respecter les locaux et laisser les lieux propres.

Modalités de facturation : paiements en ligne pour approvisionner le compte cantine (sur ECOLE DIRECTE via le PORTE-MONNAIE)

Pour les élèves **demi-pensionnaires** ⇒ un **acompte-repas de 100 €** est à verser au moment de l'inscription et viendra créditer le porte-monnaie cantine pour la rentrée (chèque encaissé fin août).

Vous devrez ensuite vous assurer régulièrement que le porte-monnaie reste suffisamment approvisionné.

Pour les élèves **internes** les repas sont compris dans le prix de la pension.

En fin d'année scolaire **le porte-monnaie devra être au minimum remis à zéro**. Si toutefois il est positif le reliquat sera reporté sur l'année suivante, s'il reste malgré tout négatif, la somme sera prélevée au 10 juillet.